

Projet de budget 2008
ministère de l'Éducation nationale
mercredi 26 septembre 2007



SG/Délégation à la communication
Service de presse
<http://www.education.gouv.fr>

S o m m a i r e

- Une nouvelle organisation de l'enseignement p 3
- De nouveaux dispositifs pour enrichir l'offre éducative p 6
- Projet de loi de finances 2008 – Crédits p 8
- Discours de présentation des axes budgétaires à l'attention des personnels de l'Education nationale, diffusé en vidéo sur le site internet www.education.gouv.fr p 10

Une nouvelle organisation de l'enseignement

Le ministère de l'Education nationale participant à l'effort collectif de maîtrise de la dépense publique réduira en 2008 ses effectifs de 11 200 postes tout en déployant des moyens nouveaux en faveur du pouvoir d'achat des enseignants. Ces réductions résultent d'une adaptation aux besoins induits par la démographie des élèves, à une optimisation de l'organisation et aux opportunités offertes aux enseignants de travailler plus pour gagner plus.

L'optimisation des moyens d'enseignement est poursuivie

Tout en préservant un taux d'encadrement déjà plus favorable que celui des autres pays européens (1 enseignant pour 13 élèves), 5 000 postes ont été redéployés entre 2003 et 2008 dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Ces redéploiements visaient notamment à permettre la généralisation des Projets Personnalisés de Réussite éducative dans les collèges et des mesures concernant l'enseignement des langues vivantes.

En 2008, l'optimisation de la gestion conduira également à un meilleur calibrage des postes mis aux concours qui favorisera une résorption plus rapide des surnombres disciplinaires (il y en aura 2 600 à la rentrée 2007). Par ailleurs, des marges significatives de progression seront utilisées pour améliorer l'efficacité du remplacement notamment pour les personnels affectés sur zone de remplacement. La combinaison de ces mesures permettra d'économiser 1 700 emplois dans l'enseignement public et 340 emplois dans l'enseignement privé.

Des gains de productivité dans l'administration

Pour ce qui concerne les personnels administratifs dont les emplois sont répartis entre les programmes « Second degré public » et « Soutien », le ministère de l'Education nationale appliquera la règle du remplacement d'un emploi pour deux départs à la retraite et ne renouvelera pas 1 000 postes (2 100 départs à la retraite sont prévus) pour une économie en année pleine de 34,6 M€.

Ces suppressions sont opérées sur les deux programmes :

- 400 sur le programme « second degré public », et
- 600 sur le programme « soutien » dont 120 en administration centrale.

L'extension de l'informatisation de la paye, la réorganisation de la fonction financière dans la perspective de la mise en place du logiciel « chorus », la généralisation de la dématérialisation de la gestion des examens et concours, la simplification de la gestion financière des indemnités de jury figurent parmi les mesures qui permettront ces importants gains de productivité.

Pour le programme « Second degré public », l'extension des mutualisations entre les EPLE (Agences comptables, mutualisations des achats...) et l'allègement des charges administratives pesant sur les établissements seront des leviers essentiels pour le non renouvellement de 400 postes.

Le ministère adapte ses effectifs aux évolutions démographiques – plus d'élèves en primaire ; moins d'élèves dans le second degré

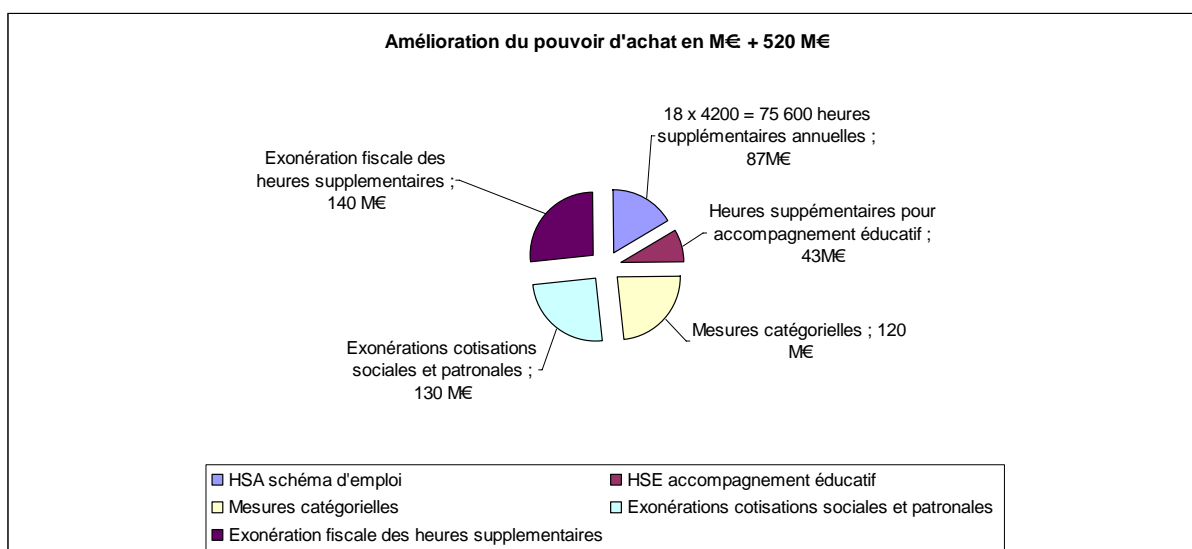
Dans le premier degré, 840 postes d'enseignants supplémentaires seront créés à la rentrée 2008 pour tenir compte de la démographie : l'arrivée de 37 000 élèves supplémentaires prévue à la rentrée 2008 portera le total de l'accroissement des effectifs du premier degré à 150 000 pour la période 2003-2008, avec une création parallèle de 5 700 emplois.

Par ailleurs, l'intégration des instituteurs du cadre territorial de Mayotte dans la fonction publique d'Etat sera poursuivie avec le transfert de 230 emplois.

La baisse démographique se poursuivra dans le second degré avec une nouvelle diminution du nombre des élèves (-14 000). A ce titre, 1 500 emplois d'enseignants ne seront pas renouvelés à la rentrée 2008 (économie de 23,5 M€). L'application du principe de parité conduit à ne pas renouveler 300 emplois dans l'enseignement privé (économie, en tiers d'année, de 3,4 M€).

Accompagnant logiquement la diminution du nombre d'enseignants, le nombre de postes mis aux concours comme celui des stagiaires diminuera de 3 000 en 2008.

Le pouvoir d'achat des enseignants sera amélioré



A la rentrée 2008, les enseignants se verront offrir la possibilité d'effectuer 75 600 heures supplémentaires annuelles ce qui leur permettra d'accroître significativement leur pouvoir d'achat. L'accroissement de ce volume d'heures supplémentaires implique le non remplacement de 3 500 emplois dans l'enseignement public et 700 emplois dans l'enseignement privé.

Ces heures s'ajoutent enfin aux 1 199 000 heures supplémentaires effectives créées dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement éducatif dans les collèges (43M€ - public et privé).

Ce nouvel équilibre entre le nombre de fonctionnaires et les heures supplémentaires, favorise directement le pouvoir d'achat des enseignants qui assureront ces heures.

En outre, conformément aux dispositions de la loi sur le travail l'emploi et le pouvoir d'achat du 21 août dernier, les heures supplémentaires seront défiscalisées et exonérées de charges sociales pour un bénéfice des enseignants que l'on peut estimer à 270 M€. Les heures supplémentaires effectuées seront en effet défiscalisées, le taux marginal moyen étant autour de 14 %, et se verront exonérées de charges sociales (environ 13,8 %).

Des mesures catégorielles importantes

En liaison avec les gains de productivité, une substantielle revalorisation des conditions catégorielles est proposée, le projet de loi de finances pour 2008 prévoyant à ce titre une enveloppe de 150,4 M€.

Celle-ci inclut la poursuite de la constitution du corps des professeurs des écoles par intégration des instituteurs. Le budget 2008 prévoit également une provision passée en vue de la concertation sur la redéfinition du métier d'enseignant et la revalorisation de la fonction enseignante que mène la Commission Pochard depuis le 24 septembre.

Le budget 2008 prévoit également plusieurs mesures de revalorisation des carrières des personnels non enseignants de l'enseignement scolaire, et notamment la poursuite du plan triennal (2007-2009) de requalification de la filière laboratoire et du relevé de conclusion du 24 janvier 2007 sur la situation des personnels de direction des établissements du second degré.

L'année 2008 devrait également voire la requalification des emplois administratifs dans les établissements et les services académiques : amélioration du taux d'accès à la hors classe pour les CASU, transformation à compter du 1er septembre 2007 de 70 emplois de CASU en emplois de secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, accès à compter du premier septembre 2007 de 48 SGASU (tous en fonction dans les services académiques) à la hors échelle A.

Enfin et plus généralement, la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels non enseignants sera poursuivie dans le but de réduire les écarts constatés avec les autres ministères ; au total, tous programmes confondus, ce sont 137 M€ qui auront été consacrés à cette politique sur 6 ans (2003-2008).

De nouveaux dispositifs pour enrichir l'offre éducative

Le projet de loi finances traduit la politique gouvernementale de développement ciblée et d'élargissement de l'offre éducative au bénéfice de la réussite de tous les élèves.

L'accompagnement éducatif, objectif gouvernemental fort, sera développé à partir de la rentrée 2007

Extension du dispositif d'accompagnement éducatif hors temps scolaire au collège en 2008	140 M€
1,1 million d'heures supplémentaires versées aux enseignants Recrutement de 6000 assistants pédagogiques (+ 1000 en janvier ; + 5000 en septembre) Mobilisation des associations	43M€ 62M€ 35M€

D'une durée de 2 heures, l'accompagnement éducatif, organisé tout au long de l'année scolaire, en fin de journée, après la classe, quatre jours par semaine, permet de répondre à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. C'est un progrès pour les familles, et notamment pour les mères qui peuvent ainsi mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. C'est aussi un progrès pour les élèves dont les parents n'avaient pas le temps, les compétences ou les moyens pour les aider à réviser leurs leçons.

Offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement, il propose, sans être limitatif, trois types d'actions également essentielles à un parcours de réussite :

- l'aide aux devoirs et aux leçons,
- la pratique sportive,
- la pratique artistique et culturelle.

L'accompagnement éducatif sera encadré, pour le volet de l'aide aux devoirs, par des enseignants, qui percevront, à ce titre, des heures supplémentaires effectives. Interviendront également des assistants pédagogiques et des associations œuvrant, notamment, dans le domaine du sport et dans le domaine artistique et culturel, qui bénéficieront de subventions.

Il est ainsi prévu de recruter, à compter de janvier 2008, 1 000 ETP d'assistants pédagogiques et, au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008-2009, 5 000 ETP.

Le montant des subventions prévu au budget à destination des associations est de 35 M€ dont 20 M€ en provenance du Centre national pour le développement du sport au bénéfice d'associations et fédérations sportives qui interviendront dans ce dispositif.

En tenant compte de cet abondement, le financement de ce dispositif est estimé au total à 140 M€.

La scolarisation des élèves handicapés est une attente forte à laquelle le gouvernement continuera de répondre via de nouveaux moyens.

Depuis 2002, les enfants handicapés sont de plus en plus nombreux à être scolarisés en milieu ordinaire : on comptait ainsi 155 400 enfants scolarisés à la rentrée 2006 contre 89 000 en 2002, soit presque un doublement du nombre de places en 5 ans. Aujourd'hui 106 400 élèves sont scolarisés dans une classe ordinaire et 49 000 le sont avec l'appui d'un dispositif collectif au sein d'un établissement scolaire ordinaire, classe d'intégration scolaire (CLIS) dans le premier degré et unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré.

A la rentrée 2007, l'accroissement du nombre d'élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire est évalué à 10 000 élèves. 2 700 AVSI ont été recrutés par anticipation à la rentrée 2007. Ainsi, c'est au total plus de 7600 auxiliaires de vie scolaire qui sont chargés d'un accompagnement individuel auxquels s'ajoutent 1700 auxiliaires de vie scolaire chargés d'un accompagnement collectif. En plus de ces personnels, 7800 emplois vie scolaire accompagnent aussi les élèves en situation de handicap.

Le ministère a également mis en place un numéro azur, le 0 810 55 55 00, destiné à aider les parents à trouver une solution pour scolariser leurs enfants qui rencontrent des difficultés à l'occasion de la rentrée scolaire.

Cet effort sera poursuivi en 2008, avec un accent particulier mis sur la formation des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants qui sera amplifiée, en lien particulier avec les associations spécialisées.

Conformément à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, 200 UPI (166 pour l'enseignement public et 34 pour l'enseignement privé) seront créées. Actuellement au nombre de 1 119, l'objectif fixé est l'ouverture de 2 000 UPI en 2010, afin de couvrir de tout le territoire de structures collectives spécialement adaptées. Outre l'effet de l'extension en année pleine, sur 2008, des créations d'UPI intervenues à la rentrée 2007 (soit 8,3 M€), le budget 2008 prévoit d'opérer au titre de ces nouvelles créations, des redéploiements pour un montant de 5 M€ en tiers d'année.

Les élèves seront individuellement mieux suivis

300 emplois d'infirmières à la rentrée 2008 seront créés, conformément à l'objectif fixé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Celle-ci prévoit que chaque établissement du second degré bénéficie d'ici 2010 des services d'une infirmière identifiée qui participe à l'éducation des élèves en matière de santé, de nutrition et proposera un programme d'action en matière de comportements à risques pour la santé.

La dotation des crédits destinés aux bourses inscrits au PLF 2008 (soit près de 623 M€) permet de consolider les revalorisations des taux intervenus à la rentrée 2007 et **l'augmentation à la rentrée 2008 de 2 % des taux de bourses**. Le premier taux de la bourse des collèges augmente en effet depuis la rentrée 2007 de 27 %, le deuxième taux de 9,9 % et le troisième taux de 6,7 % - l'augmentation de ces taux résultera notamment de l'évolution de la base mensuelle de calcul des allocations familiales.

Projet de loi de finances 2008 – Crédits

Eléments techniques

Le « **Titre 2** » retrace l'ensemble des crédits affectés aux dépenses de personnels de l'Etat. Par opposition, l'ensemble des autres dépenses est ici regroupé sous le « **Hors titre 2** » ou « **Autres titres** ». Des dépenses de personnel sur ces autres titres sont possibles dans la mesure où il ne s'agit pas d'agents recrutés par l'Etat mais par une autre personnalité morale, par exemple les EPLE.

Le compte d'affectation spéciale des pensions (qui fait l'objet d'une mission particulière) permet l'affectation de crédits en fonction des dépenses de personnel d'un programme aux dépenses de retraites de l'Etat dans les conditions prévues par la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, et en particulier ses articles 20 et 21.

Les transferts des TOS prévus par la loi de décentralisation du 21 août 2004 ont débuté en 2006 et se poursuivent en 2007 et 2008. Ces transferts, neutres pour les finances publiques d'un point de vue maastrichtien, sont in fine traduits en loi de finances et prennent effet au premier janvier de l'année n+1. En 2007 ce sont environ 26 000 TOS qui ont opté pour un transfert ; ceci se traduit budgétairement par un abattement équivalent du plafond d'emploi de la mission et par une diminution des crédits de 847 M€

Le passage des ETP (équivalent temps pleins) aux ETPT (équivalents temps plein travaillé), seule unité budgétaire votée au parlement, se fait en tenant compte de la période et de la durée du travail. Ainsi un agent de l'Etat recruté au 1^{er} juillet à mi-temps correspondrait à ¼ d'ETPT.

Le plafond d'emploi de la mission (la répartition entre programmes est indicative) dont le calcul est en ETPT tient compte des effets dus aux créations/suppressions ou aux mesures de périmètre de l'année précédente : ainsi la création d'un ETP à plein temps en septembre 2007 a pour effet une augmentation du plafond d'emploi de la mission de 0.33 en 2007 et une Extension en Année Pleine (EAP) de 0.66 en 2008.

PLF 2008 : CREDITS ET PLAFOND D'EMPLOI EN ETPT MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

	PLF 2008 MISSION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	LFI 2007		PLF 2008		Ecart 2008-2007		% d'évolution	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MEN	Rémunérations, cotisations, prestations	41 000,00	41 000,00	40 299,78	40 299,78	-700,22	-700,22	-1,71%	-1,71%
	Cas pensions	13 159,70	13 159,70	13 937,26	13 937,26	777,56	777,56	5,91%	5,91%
	<i>sous total T2 MEN dont décentralisation et transferts</i>	<i>54 159,70</i>	<i>54 159,70</i>	<i>54 237,04</i>	<i>54 237,04</i>	<i>77,34</i>	<i>77,34</i>	<i>0,14%</i>	<i>0,14%</i>
	Autres titres	3 546,50	3 544,42	3 775,33	3 763,56	228,84	219,14	6,45%	6,18%
	Total MEN dont décentralisation et transferts	57 706,20	57 704,12	58 012,37	58 000,60	306,17	296,48	0,53%	0,51%
PLAFOND D'EMPLOI MEN ETPT		1 044 980		1 005 891					



discours

Discours de présentation des axes budgétaires à l'attention des personnels de l'Éducation nationale diffusé en vidéo, le mercredi 26 septembre à 18h, sur le site internet www.education.gouv.fr

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au printemps dernier, à l'occasion des scrutins électoraux successifs, les Français ont clairement demandé au Président de la République, à son gouvernement et au Parlement de veiller à maîtriser la dépense publique. Pour y parvenir, ils nous ont également demandé d'en moderniser et d'en rationaliser l'usage, tout en s'assurant de son efficacité.

C'est pour cette raison que le Président de la République a rappelé la semaine dernière à Nantes qu'il souhaitait une fonction publique moins nombreuse, mieux payée et disposant de meilleures perspectives de carrière. Premier employeur de l'Etat, l'Éducation nationale ne saurait se dérober à l'effort collectif de maîtrise de la dépense publique.

Il faut être tout à la fois lucide, pragmatique et ambitieux : l'Éducation nationale peut et doit prendre sa part au non-remplacement d'une partie des fonctionnaires qui partent à la retraite car elle dispose de plusieurs leviers d'action pour engager cet effort sans renoncer à ses ambitions et même en améliorant les conditions de travail et de vie des enseignants et de leurs élèves.

Le projet de budget pour l'année 2008 propose le non-remplacement de 11 200 fonctionnaires partant à la retraite, soit environ la moitié des 22 700 non-renouvellements de postes annoncés par le Premier ministre au mois de juillet dernier. C'est un chiffre équilibré qui représente moins de 1 % des emplois publics du ministère et qui, compte-tenu des circonstances et de nos efforts de redéploiement, n'entravera pas ma volonté d'améliorer les performances du système éducatif et vos conditions de travail.

Nous sommes tout d'abord capables de moderniser la gestion du système éducatif et d'adapter véritablement les moyens aux besoins dans un souci d'efficacité. Ainsi nous pourrions mieux utiliser nos moyens. Je pense en particulier aux gains de productivité qui peuvent être réalisés grâce à l'informatisation et à la dématérialisation de missions traditionnelles de l'administration de l'Education nationale, à l'exemple de la gestion dématérialisée de la paye. En 2008, cet effort de réorganisation permettra de ne pas renouveler 1 000 postes à caractère administratif. L'Education nationale doit désormais s'engager sur la voie de la gestion administrative modernisée. D'autres pays mais aussi d'autres administrations nationales nous ont d'ailleurs prouvé qu'il était possible de réaliser des économies de postes significatives tout en offrant de meilleurs services aux usagers et des conditions de travail plus attractives à nos agents. En 2008, je suis convaincu qu'il est possible d'améliorer de manière significative le système des remplacements, en particulier pour les personnels enseignants affectés sur zone de remplacement, mais aussi de résorber rapidement les surnombre d'enseignants dans les disciplines qui n'attirent que peu d'élèves. La combinaison de ces deux mesures donnera naissance à un système plus efficient et permettra d'économiser plus de 2 000 emplois.

En second lieu, il nous faut prendre acte des évolutions de la démographie scolaire et en tenir pleinement compte. Entre 1990 et 2007, le nombre d'élève s'est réduit de 3,3 % quand les effectifs d'enseignants ont augmenté de 4,5 %. La décline démographique dans le second degré se poursuit, ce qui offre la possibilité de ne pas renouveler une partie des postes d'enseignants sans porter atteinte à la qualité de l'enseignement. Inversement, la croissance limitée des effectifs dans le premier degré s'accompagnera d'une progression du nombre des enseignants, qui intervient d'ailleurs après plusieurs années de hausse consécutives.

Enfin, l'effort de maîtrise des finances publiques est inséparable de notre volonté de proposer aux enseignants de nouvelles façons d'exercer leur métier. En leur offrant la possibilité de solliciter davantage d'heures supplémentaires, qui seront d'ailleurs défiscalisées et exonérées de charges sociales, en mettant concrètement en œuvre le principe « travailler plus pour gagner plus », nous allons aider les enseignants qui le désirent à accroître leur pouvoir d'achat, tout en réalisant une économie de postes.

La prise en compte de ces trois caractéristiques majeures du système éducatif a pour résultante logique un projet de budget 2008 équilibré qui propose une limitation du nombre d'emplois d'enseignants ouverts aux concours de la session 2008. Pour autant, nous devrions tout de même recruter 18 000 personnes cette année.

En proposant aux enseignants une revalorisation de leur condition qui leur permettra de s'investir dans des missions nouvelles et par là-même d'accroître leur pouvoir d'achat, le projet de budget pour 2008 permet également, et c'est sa principale caractéristique, d'offrir des services nouveaux aux élèves qui seront mieux encadrés et pourront bénéficier d'aides et de conseils plus personnalisés. Le projet de budget 2008 privilégie trois axes :

- L'offre d'accompagnement éducatif, qui sera mise en place dès la rentrée des vacances de Toussaint dans les collèges de l'Education prioritaire, symbolise la volonté du gouvernement de fournir toute l'aide nécessaire aux élèves qui en ont besoin, mais aussi de réconcilier le temps de l'école avec le temps des familles. L'accompagnement éducatif, qui sera généralisé à tous les collèges à la rentrée

2008, permet en effet aux élèves de bénéficier d'une aide pour leurs devoirs, mais aussi de pratiquer des activités sportives, artistiques et culturelles quatre jours par semaine, pendant une durée de deux heures après les cours. Un total de 140 millions d'euros va être consacré à la mise en œuvre de ce dispositif. Ils permettront de rémunérer en heures supplémentaires effectives les enseignants qui auront choisi d'encadrer l'aide aux devoirs, mais aussi les assistants pédagogiques qui y participeront. Ils permettront également de soutenir financièrement les associations qui interviendront dans le cadre de ce programme innovant.

- Par ailleurs, la volonté de rendre l'école toujours plus juste et plus ouverte m'a poussé, depuis mon entrée en fonction, à œuvrer en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Le Président de la République m'a d'ailleurs expressément fait part de sa volonté de voir tous les enfants de France fréquenter les mêmes écoles, qu'ils soient handicapés ou non. Je constate d'ailleurs avec satisfaction que leur nombre s'est accru de près de 10 000 à la rentrée et devrait continuer progresser dans les années à venir. Aujourd'hui, il faut leur assurer des conditions d'accueil et d'apprentissage favorables qui leur permettent de s'épanouir dans le cadre scolaire. C'est pour cette raison qu'avec le soutien déterminé du Premier ministre j'ai engagé le recrutement rapide de 2 700 Auxiliaires de Vie Scolaire supplémentaires, spécialisés dans le suivi individuel, et j'ai poursuivi le mouvement de création de nouvelles Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI), dont le nombre devrait atteindre 2000 d'ici 2010. Le budget 2008 permettra de poursuivre et d'amplifier l'effort engagé cet été en faveur de la scolarisation des élèves handicapés, en portant notamment une attention particulière à la formation des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des enseignants.

- Enfin, dans le projet de budget 2008, la volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de favoriser leur réussite se traduira par la création de 300 emplois d'infirmières à la rentrée 2008, mais aussi par l'extension et la revalorisation de bourses et également par la montée en puissance des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) inscrits dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et qui permettent d'apporter une aide spécifique et rapide aux élèves qui connaissent des difficultés.

Cette année sera également marquée par l'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} octobre, d'un mécanisme innovant et fortement attractif pour les enseignants : la défiscalisation et l'exonération sociale de l'ensemble des heures supplémentaires qu'ils effectuent, que ce soit dans le cadre de leurs missions traditionnelles ou pour de nouvelles activités. Ces exonérations fiscales et sociales vont augmenter la rémunération nette des heures supplémentaires de 25% à 35% selon les cas. Ceci va permettre de restituer près de 250 millions d'euros aux enseignants, indépendamment du développement à venir des heures supplémentaires. Si l'on ajoute les mesures catégorielles, ce sont 370 millions d'euros qui vont être redistribués, soit 2,5 milliards de francs de pouvoir d'achat supplémentaire pour les agents de l'Education Nationale.

Enfin, le comité présidé par Marcel Pochard, conseiller d'Etat, vient d'être installé par le Premier ministre et moi-même lundi dernier. Les conclusions de ce comité, dont fait partie l'ancien Premier ministre Michel Rocard, seront le prélude à une redéfinition du métier d'enseignant qui n'a pas évolué depuis plus de cinquante ans. Je souhaite vivement que les professeurs soient replacés au cœur du système éducatif, dont ils sont tout à la fois l'esprit et le moteur. En choisissant de s'investir dans des missions nouvelles, l'enseignant pourra accroître son pouvoir d'achat de manière appréciable tout en contribuant activement à l'enrichissement de l'offre éducative.

En définitive, le projet de budget 2008 est innovant et ambitieux. Il réunit les trois conditions nécessaires à l'amélioration de notre système éducatif : il permet une meilleure prise en compte des qualités et des difficultés individuelles des élèves, propose à leurs enseignants des conditions de travail et de rémunérations améliorées tout en contribuant à l'équilibre financier de la Nation grâce travers un schéma d'emploi équilibré. Ainsi, Mesdames et Messieurs et chers collègues, les nombreux apports au système éducatif que propose le projet de budget pour 2008 ne se feront pas au détriment des finances publiques, mais au bénéfice des enseignants et des élèves.

Je vous remercie.